



Nom :	Prénom :	Date :
.....

Compétences visées:
 5.1.3 - Comparer, sur différents objets techniques, les solutions techniques retenues pour répondre à une même fonction de service.
 5.1.4 - Modifier tout ou partie d'une structure ou d'un assemblage pour satisfaire une fonction de service donnée.

Evaluation
 Elève
 Professeur

<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Comment aménager un environnement ?

Le collège comme tout établissement public doit répondre à la loi du 11 février 2005 : « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées », institue pour les enfants ou adolescents handicapés un droit à l'inscription à l'école ou dans l'un des établissements le plus proche de leur domicile, qui devient leur établissement de référence ».

Par rapport à cette loi nous pouvons nous poser les questions suivantes :

- Notre établissement a-t-il des aménagements prévus à cet effet ?*
- La salle de technologie répond-elle à cette loi ?*
- Quelles sont les solutions que l'on peut-on proposer ?*

J'en conclus que :

.....

.....

.....

**Compétences visées:**

5.1.3 - Comparer, sur différents objets techniques, les solutions techniques retenues pour répondre à une même fonction de service.

5.1.4 - Modifier tout ou partie d'une structure ou d'un assemblage pour satisfaire une fonction de service donnée.

Comment aménager un environnement ?

Le collège comme tout établissement public doit répondre à la loi du 11 février 2005 "pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées", institue pour les enfants ou adolescents handicapés **un droit à l'inscription à l'école** ou dans l'un des établissements le plus proche de leur domicile, qui devient leur établissement de référence.

Par rapport à cette loi nous pouvons nous poser les questions suivantes :

- Notre établissement a-t-il des aménagements prévus à cet effet ?

Oui :

*Plan incliné pour accéder aux bâtiments (administration et principal)
Rampe pour accéder au bureau de la vie scolaire coté cour
Aménagement des sanitaires sous le préau
Chemin d'accès à la salle de musique*

Eléments non conforme :

Accès aux étages dans le bâtiment principal

- La salle de technologie répond-elle à cette loi ?

Non :

*Présence d'escaliers (2 marches) à l'issue de secours
Passage entre les ilots insuffisants
Hauteur de l'affichage incendie trop élevée*

- Quelles sont les solutions que l'on peut-on proposer ?

*Plan incliné coté issue de secours ou élévateur vertical
Réaménager les ilots en conformité avec les préconisations pour l'aménagement des laboratoires de technologie*

Le handicap



Quelles sont les diff rentes formes de handicap que tu connais ?

Les comportements face au handicap ?

Les mots qui blessent	Les attitudes irrespectueuses	Comment je r�agirais si j'en �tais la victime ?

Quels am nagements as-tu d j rencontr s ?





Les différentes formes de handicap.

Ceux d'origine physiologique :

- **Handicaps physiques**
 - Handicaps sensoriels : [surdit  \(ouie\)](#), [amblyopie \(vue -\)](#), [anosmie \(odorat\)](#), [c civit  \(vue-Privation totale\)](#), [daltonisme \(perception des couleurs\)](#)
 - Handicaps moteurs ([paralysies](#), [amputations](#), [infirmit  motrice c r brale](#), [Spina bifida](#), [myopathie...](#)) et de la [voix \(mutisme, laryngectomie\)](#)
 - Maladies chroniques : [ pilepsie](#), [cardiopathie](#), [mucoviscidose...](#)
- **Handicaps mentaux**

Cette terminologie concerne plut t les handicaps majeurs, les handicaps l gers apparent s seront plut t d sign s par handicap neuropsychologique.

- **D ficiences mentales et intellectuelles**
 - [autisme](#)
- **Handicap d'origine neuropsychologique**
 - [dyslexie](#) dysorthographique
 - [dyspraxie](#) visuo-spatiale
 - [dyscalculie](#) ...

Mais  galement des handicaps sans signification somatique :

- Handicap cognitif ([illettrisme](#), langue, culture ...)
- Handicaps sociaux

Et d'autres dont le statut est plus ambigu :

- Troubles de la communication
- Troubles de l'apprentissage

Un polyhandicap  n'est pas seulement une personne pr sentant une accumulation de handicaps physiques et mentaux. Elle pr sente aussi une grande d pendance et n cessite une assistance constante pour tous les actes du quotidien : [syndrome de Rett](#), etc.

Les comportements face au handicap.

Les mots qui blessent	Les attitudes irrespectueuses	Comment je r�agirais si j'en �tais la victime ?
Casos	Non respect des places de parking r�serv�es	
Esp�ce d'handicap�	La moquerie (imitation, ricanement...)	
Triso	Exclure, rejeter la personne	
Gogol - Mongol		
Malade mental		
Troll		

Quels am nagements as-tu d j  rencontr s ?

Plan inclin    la mairie, toilette handicap ,

Le handicap



La loi du 11 février 2005 "pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées", institue pour les enfants ou adolescents handicapés **un droit à l'inscription à l'école** ou dans l'un des établissements le plus proche de leur domicile, qui devient leur établissement de référence.

La loi du 11 février 2005 définit le handicap dans toute sa diversité

L'article 2 stipule que « *constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou trouble de santé invalidant* ».

Cette définition du handicap résulte d'une évolution des idées et des connaissances dans la société au cours des 50 dernières années. Les termes "infirmes" ou "invalides" ont été progressivement abandonnés pour l'expression **personne handicapée**. On parle également de **déficience**, d'**incapacité**, d'**inaptitude** ou de **désavantage**.

Ce changement de vocabulaire montre la transformation des mentalités. En effet, on considère que la personne handicapée ne l'est pas en permanence.

Cela dépend de la situation (environnementale, physique et sociale) à laquelle elle est confrontée et du type de déficience dont elle est atteinte. Elle peut le mettre dans l'incapacité totale ou partielle de résoudre ou de réaliser des actions habituelles pour toute personne. Ce qui est susceptible de l'empêcher de jouer un rôle social normal et légitime.

Il nous faut donc dorénavant parler de **situations de handicap** ou de **processus handicapants**.

C'est pourquoi, au-delà des mots, notre société doit s'efforcer de favoriser l'**accessibilité** de tous à toutes les opportunités de la vie : éducation, travail, services sociaux et médicaux, transports, services publics, vie culturelle et sportive, loisirs, bâtiments ou infrastructures diverses, circulation, aides diverses.

Ces orientations prennent en compte les personnes handicapées à tous les âges de leur vie, en fonction de la déficience dont elles sont atteintes, afin de permettre leur plein épanouissement et bien sûr leur **intégration sociale**.

Celle-ci est d'autant plus difficile à réaliser que les types de handicaps sont nombreux, différents, plus ou moins prononcés, uniques ou multiples, et qu'ils concernent aussi bien la petite enfance que l'adolescent, l'adulte et la personne âgée.

